

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mil quatorze, le 28 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Touvet, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Laurence THERY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 23 avril

**Présents** : BRIAT Arnaud, BACHELOT Cécile, GEORGES Stéphane, GONNET André, GUILLON Dominique, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, MICHELONI Christine, MOURETTE Jean Louis, NOLLY Michel, POURCHON Franck, RAFFIN Adrian, RATAHIRY Gaëlle, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, VUILLERMOZ Annie, ANSANAY Emmanuelle, CHARPENTIER Vincent, FELTZ Corinne, LEJEUNE Gilles

**Absents excusés** : MOUSSY Aude (pouvoir donné à André Gonnet), ROBERT Christian ( pouvoir donné à Vincent Charpentier)

**Secrétaire de Séance** : RAFFIN Adrian

**Objet : Finances : Budget général : compte administratif et compte de gestion**

**n°1 : 28/04/2014**

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire,

**Considérant** que la section de fonctionnement du Budget Général fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 361 804.95 €  
**Considérant** que la section d'investissement du budget général fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 785 587.96 €

**Vu** la présentation en conseil municipal

**Considérant** que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**ARRETE** le compte de gestion 2013 joint en annexe pour le Budget Général

**ADOpte** le Compte Administratif 2013 joint en annexe pour le Budget Général

**Le Conseil Municipal adopte**

**Pour : 17 ( le maire ne participe pas au vote)**

**Abstention : 5 (Charpentier, Feltz, Ansanay, Lejeune, Robert)**

Pour extrait conforme, Le TOUVET, le

30 AVR. 2014

Le Maire,

Laurence THERY



TRANSMIS au représentant de l'Etat le :  
PUBLIE le :

30 AVR. 2014

30 AVR. 2014